

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE  
MERCREDI 26 NOVEMBRE 2008, À 19 HEURES 30,  
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DES APPALACHES  
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Luc Berthold	Thetford Mines
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Gilbert Pelletier	Irlande
Mme	Pauline Poirier	Disraeli Ville
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine

**SONT ABSENTS :**

Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat

La séance est ouverte sous la présidence du préfet suppléant et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Marquis Bédard. M. Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

**1 PENSÉE ET MOT DE BIENVENUE**

La session est ouverte à 19 h 30. M. Bédard adresse ses mots de bienvenue aux maires présents.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-2008-11-5402**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Élections et désignations de membres de comités et de représentants
  - 3.1. Élections et nominations au Comité administratif
    - 3.1.1. Nomination du président d'élection et des scrutateurs
    - 3.1.2. Nomination du représentant (siège n°5)
    - 3.1.3. Nomination du représentant du Secteur 3 (siège n°6)
    - 3.1.4. Nomination du représentant (siège n°7)
  - 3.2. Nomination au sein du bureau des délégués
  - 3.3. Nominations au sein de comités de la MRC
    - 3.3.1. Comité consultatif agricole
    - 3.3.2. Comité de sécurité incendie
    - 3.3.3. Comité de sécurité publique
    - 3.3.4. Comité du Pacte rural 2007-2014
    - 3.3.5. Comité du Plan de gestion des matières résiduelles
  - 3.4. Nominations au sein d'instances externes à la MRC
    - 3.4.1. Conseil d'administration de Tourisme-Amiante
    - 3.4.2. Conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD)
    - 3.4.3. Comité de gestion de la rivière Bécancour
    - 3.4.4. Comité de gestion de la rivière Saint-François (COGESAF)
    - 3.4.5. Comité de gestion de la rivière Chaudière (COBARIC)
    - 3.4.6. Table d'harmonisation du Parc de Frontenac
    - 3.4.7. Conseil d'administration de la Coopérative des travailleurs du Mont Adstock
    - 3.4.8. Musée minéralogique et minier
    - 3.4.9. Comité de l'aéroport
    - 3.4.10. Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches
    - 3.4.11. SOLIDE de la MRC
4. Procès-verbal de séances précédentes
  - 4.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 octobre 2008
  - 4.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 8 octobre
    - 4.2.1. Programme Québec en forme
    - 4.2.2. La minute touristique
  - 4.3. Lecture et adoption du procès-verbal du 19 novembre 2008
5. Période de questions
6. Rapport des comités
  - 6.1. Comité administratif
7. Correspondance
  - 7.1. Résumé de la correspondance reçue
8. Demande de rencontre
9. Gestion financière et administrative
  - 9.1. Comptes payés
  - 9.2. Prévisions budgétaires 2009
    - 9.2.1. Mécanisme d'établissement des quotes-parts
    - 9.2.2. Document synthèse
    - 9.2.3. Adoption des prévisions budgétaires 2009 – Parties I & III
    - 9.2.4. Adoption des prévisions budgétaires 2009 – Partie II
    - 9.2.5. Adoption de l'acte de répartition des quotes-parts
    - 9.2.6. Taux d'intérêt pour l'exercice financier 2009
  - 9.3. Droits municipaux aux exploitants de carrières et sablières
  - 9.4. Changement de nom de la MRC
  - 9.5. Projet d'offre de service en immigration en Chaudière-Appalaches
  - 9.6. Table régionale sur le transport des personnes en Chaudière-Appalaches
  - 9.7. Télévision communautaire de la région de L'Amiante
  - 9.8. Règlement relatif à la rémunération des élus

- 9.9. Règlement concernant la fixation de la date et de l'heure des séances ordinaires du Conseil
- 9.10. Fixation de l'heure et de la date des séances ordinaires du Conseil des maires
- 9.11. Fermeture du bureau de la MRC pendant la période des Fêtes
- 9.12. Assemblée des MRC
- 9.13. Évaluation foncière – Octroi du contrat de gérance des services professionnels en évaluation foncière et la fourniture en système informatique
- 10. Aménagement du territoire
  - 10.1. Certificat de conformité
  - 10.2. Règlement n°106 modifiant le schéma d'aménagement révisé
  - 10.3. Règlement n° 108 abrogeant et remplaçant le règlement n° 86 portant sur le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée
  - 10.4. Révision du schéma d'aménagement
  - 10.5. Délégation de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton
  - 10.6. Ressources humaines
- 11. Réflexion stratégique de la MRC
  - 11.1. Plan de développement économique régional 2008-2018
- 12. Gestion des matières résiduelles
  - 12.1. Récupération des plastiques agricoles
  - 12.2. Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
- 13. Environnement
  - 13.1. Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)
    - 13.1.1. Autorisation de signature
    - 13.1.2. Ressources humaines
    - 13.1.3. Ententes à signer
  - 13.2. Projet de caractérisation des eaux souterraines
  - 13.3. Déclaration des prélèvements d'eau
- 14. Développement économique
  - 14.1. Internet haute vitesse – Comité MRC
  - 14.2. Internet haute vitesse – Tournée d'information de la FQM
  - 14.3. Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional
  - 14.4. Comité loisirs
  - 14.5. Société de développement économique de la région de Thetford
- 15. Sécurité publique
  - 15.1. Proposition de formation appliquée en sécurité civile
  - 15.2. Sûreté du Québec
- 16. Pacte rural 2007-2014
  - 16.1. Modification au programme
  - 16.2. Approbation de projets déposés
    - 16.2.1. Kinnear's Mills – Affichage
    - 16.2.2. Kinnear's Mills – Tour de communication
- 17. Demande d'appui
- 18. Varia
  - 18.1. Campagne électorale provinciale
  - 18.2. Thetford Hockeyville
- 19. Prochaine rencontre
- 20. Levée de la séance

Adopté

### **3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

#### **3.1 Élections et nominations au Comité administratif**

##### **3.1.1 Nomination du président d'élection et des scrutateurs**

CM-2008-11-5403

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement de nommer M. Alain Gravel à titre de président d'élection et M. Luc Bélanger à titre de scrutateur.

Adopté

##### **3.1.2 Nomination du représentant du Conseil (siège n°5)**

Conformément au processus électoral convenu, le président d'élection :

- ⇒ demande à l'administrateur sortant son intention : M. Luc Berthold indique qu'il postule pour le siège n°5;
- ⇒ sollicite l'intérêt des autres membres du Conseil : aucun membre du Conseil n'indique son intérêt pour le siège n°5;
- ⇒ confirme qu'il n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature.

Le président d'élection déclare la période de mise en candidature fermée.

Considérant que M. Luc Berthold n'a pas d'opposition, le président d'élection le déclare élu à la fonction de représentant du Conseil (siège n° 5) au sein du Comité administratif de la MRC des Appalaches.

##### **3.1.3 Nomination du représentant du Secteur 3 (siège n°6)**

Conformément au processus électoral convenu, le président d'élection :

- ⇒ demande à l'administrateur sortant son intention : Mme Nicole Bourque indique qu'elle postule pour la fonction;
- ⇒ sollicite l'intérêt des autres membres du Conseil : M. Paul Grenier indique qu'il postule pour la fonction;
- ⇒ confirme qu'il n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature.

Le président d'élection déclare la période de mise en candidature fermée. Une élection pour la fonction de représentant du Secteur 3 a lieu.

Après décompte des bulletins de votes, le président d'élection déclare Mme Nicole Bourque élue à la fonction de représentant du Secteur 3 au sein du Comité administratif de la MRC des Appalaches.

### 3.1.4 Nomination du représentant du Conseil (siège n°7)

Conformément au processus électoral convenu, le président d'élection :

- ⇒ demande à l'administrateur sortant son intention : M. Jean Binette indique qu'il postule pour la fonction;
- ⇒ sollicite l'intérêt des autres membres du Conseil : M. Paul Grenier indique qu'il postule pour la fonction;
- ⇒ confirme qu'il n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature.

Le président d'élection déclare la période de mise en candidature fermée. Une élection pour la fonction de représentant du Conseil (Siège n°7) a lieu.

Après décompte des bulletins de votes, le président d'élection déclare M. Jean Binette élu à la fonction de représentant du Conseil (Siège n°7) au sein du Comité administratif de la MRC de L'Amiante.

**CM-2008-11-5404**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'entériner le résultat des élections pour les fonctions vacantes au sein du Comité administratif de la MRC, pour des mandats de deux (2) ans, à savoir l'élection :

- ⇒ de M. Luc Berthold, maire de la Ville de Thetford Mines, à la fonction de représentant du Conseil (Siège n°5) au sein du Comité administratif de la MRC;
- ⇒ de Mme Nicole Bourque, maire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, à la fonction de représentant du Secteur 3 au sein du Comité administratif de la MRC;
- ⇒ de M. Jean Binette, maire de la municipalité de la Beaulac-Garthby, à la fonction de représentant du Conseil (Siège n° 7) au sein du Comité administratif de la MRC.

Adopté

#### MODE DE REPRÉSENTATIVITÉ

Une réflexion sur le mode de représentativité au sein du Comité administratif sera effectuée au cours de l'année 2009.

### **3.2 Nomination au sein du bureau des délégués**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

### **3.3 Nominations au sein de comités de la MRC**

#### 3.3.1 Comité consultatif agricole

**CM-2008-11-5405**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de

représentants de la MRC au sein du Comité consultatif agricole, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Fonction
Préfet	FAUCHER, Hélène	Présidente
1	LAPRISE, Jacques	Membre
2	BERTHOLD, Luc	Membre
3	ROY, Guy	Membre

Adopté

### 3.3.2 Comité de sécurité incendie

**CM-2008-11-5406**

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du Comité de sécurité incendie, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Fonction
Préfet	FAUCHER, Hélène	Présidente
1	BINETTE, Jean	Membre
2	BERTHOLD, Luc	Membre
3	BOURQUE, Nicole	Membre

Adopté

### 3.3.3 Comité de sécurité publique

**CM-2008-11-5407**

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du Comité de sécurité publique, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Fonction
Préfet	FAUCHER, Hélène	Présidente
1	BINETTE, Jean	Membre
2	HAMEL, Ghislain	Membre
3	BOURQUE, Nicole	Membre

Adopté

### 3.3.4 Comité du Pacte rural 2007-2014

**CM-2008-11-5408**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre

de représentants de la MRC au sein du Comité du Pacte rural 2007-2014, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Fonction
Préfet	FAUCHER, Hélène	Présidente
1	JOLICOEUR, Yvon <i>Substitut : André Gosselin</i>	Membre
2	HAMEL, Ghislain	Membre
3	BOURQUE, Nicole	Membre

Adopté

### 3.3.5 Comité du Plan de gestion des matières résiduelles

**CM-2008-11-5409**

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du Comité du Pacte rural 2007-2014, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Fonction
Préfet	FAUCHER, Hélène	Présidente
1	JOLICOEUR, Yvon <i>Substitut : Jacques Laprise</i>	Membre
	VÉZINA, Bruno	Membre
2	HAMEL, Ghislain	Membre
	GRENIER, Paul	Membre
3	BOURQUE, Nicole	Membre
	CHABOT, Philippe	Membre

Il est également résolu de statuer que M. Daniel Cyr, ingénieur à la Ville de Thetford Mines, siège également au sein de ce comité à titre de représentant de la Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT).

Adopté

### 3.4 Nominations au sein d'instances externes à la MRC

#### 3.4.1 Conseil d'administration de Tourisme-Amiante

**CM-2008-11-5410**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement de nommer Mme Josette Vaillancourt à titre de représentante de la MRC au sein du conseil d'administration de Tourisme-Amiante.

Adopté

3.4.2 Conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD)

**CM-2008-11-5411**

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement de nommer Mmes Hélène Faucher et Josette Vaillancourt, de même que MM. Luc Berthold et Marquis Bédard, à titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD).

Adopté

3.4.3 Comité de gestion de la rivière Bécancour

**CM-2008-11-5412**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de nommer M. Philippe Chabot à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de gestion de la rivière Bécancour.

Adopté

3.4.4 Comité de gestion de la rivière Saint-François (COGESAF)

**CM-2008-11-5413**

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement de nommer Mme Hélène Faucher à titre de représentante de la MRC au sein du Comité de gestion de la rivière Saint-François (COGESAF).

Adopté

3.4.5 Comité de gestion de la rivière Chaudière (COBARIC)

**CM-2008-11-5414**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement de nommer M. Gérald Grenier à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de gestion de la rivière Chaudière (COBARIC).

Adopté

3.4.6 Table d'harmonisation du Parc de Frontenac

**CM-2008-11-5415**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement de nommer Mme Hélène Faucher à titre de représentante de la MRC au sein de la Table d'harmonisation du Parc de Frontenac.

Adopté

3.4.7 Conseil d'administration de la Coopérative des travailleurs du Mont Adstock

**CM-2008-11-5416**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de nommer Mme Hélène Faucher à titre de représentante de la MRC au sein du conseil d'administration de la Coopérative des travailleurs du Mont Adstock.

Adopté

3.4.8 Musée minéralogique et minier

CM-2008-11-5417

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de nommer Mme Josette Vaillancourt à titre de représentante de la MRC au sein du conseil d'administration du Musée minéralogique et minier.

Adopté

3.4.9 Comité de l'aéroport

CM-2008-11-5418

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de nommer M. Paul Grenier à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de l'aéroport.

Adopté

3.4.10 Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches

CM-2008-11-5419

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement de nommer M. Bruno Vézina à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de gestion de la Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches.

Adopté

3.4.11 SOLIDE de la MRC

CM-2008-11-5420

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement de nommer Mme Nicole Bourque à titre de représentante de la MRC au sein de la SOLIDE de la MRC des Appalaches.

Adopté

**4 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2008**

CM-2008-11-5421

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2008.

Adopté

**4.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 8 octobre**

4.2.1 Programme Québec en forme

La MRC a reçu confirmation à l'effet que la candidature qu'elle a déposée sera recommandée favorablement pour acceptation au Conseil d'administration de Québec en forme qui aura lieu le 9 décembre 2008.

#### 4.2.2 La Minute touristique

Madame Josette Vaillancourt fait une brève présentation du colloque tenu par Tourisme-Amiante le samedi 15 novembre dernier et des principales thématiques retenues.

#### 4.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2008

CM-2008-11-5422

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2008.

Adopté

### 5 PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse à une question posée par une personne de l'assistance, le Conseil explique les exigences de la MRC en matière d'évaluation foncière de même que les démarches entreprises, par l'entremise des unions municipales, relativement à la problématique de la hausse de la valeur de l'évaluation des résidences riveraines d'un plan d'eau.

### 6 RAPPORT DES COMITÉS

#### 6.1 Comité administratif du 11 novembre 2008

Copie du projet de procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le mardi 11 novembre 2008 est déposée.

### 7 CORRESPONDANCE

#### 7.1 Résumé de la correspondance

Un tableau synthèse de la correspondance reçue pour la période du lundi 6 octobre au vendredi 21 novembre 2008 est déposé.

### 8 DEMANDE DE RENCONTRE

Aucune demande n'est à traiter.

### 9 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

#### 9.1 Comptes payés

CM-2008-11-5423

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 21 novembre 2008, des comptes suivants, pour un montant total de 222 063,50 \$, et correspondant aux chèques numéros 6056 à 6089 inclusivement, pour un montant de 136 480,73 \$, vingt (20) paiements automatiques, pour un

montant de 38 256,19 \$, et sept (7) prélèvements pour les salaires, pour un montant de 47 326,58 \$.

Adopté

## **9.2 Prévisions budgétaires 2009**

### **9.2.1 Mécanisme d'établissement des quotes-parts**

Il est convenu que la répartition des quotes-parts pour les prévisions budgétaires 2009 s'effectuera selon les procédures historiquement en vigueur à la MRC.

### **9.2.2 Document synthèse**

Le directeur général remet aux membres du Conseil copie d'un document synthèse présentant de façon détaillée les prévisions budgétaires telles qu'établies en fonction des discussions et commentaires formulés lors de la séance extraordinaire du 19 novembre dernier.

### **9.2.3 Adoption des prévisions budgétaires 2009 – Partie I & Partie III**

**CM-2008-11-5424**

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement :

⇒ d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie I pour l'exercice financier 2009, à savoir les départements concernant l'ensemble des municipalités, selon les modalités suivantes :

- total des revenus : .....2 515 134 \$,
- total des dépenses : .....2 565 560 \$,
- total des autres activités financières : ... - 50 426 \$,
- total des quotes-parts : .....1 117 151 \$;

⇒ d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie III pour l'exercice financier 2009, à savoir les ententes ouvertes à l'ensemble des municipalités, selon les modalités suivantes :

- total des revenus : .....41 221 \$,
- total des dépenses : .....41 221 \$,
- total des autres activités financières : ..... 0 \$,
- total des quotes-parts : .....0 \$.

Adopté

### **9.2.4 Adoption des prévisions budgétaires 2009 – Partie II**

**CM-2008-11-5425**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie II pour l'exercice financier 2009, à savoir le département de l'évaluation foncière qui concerne les 17 municipalités relevant du Code municipal du Québec, selon les modalités suivantes :

- total des revenus : .....357 310 \$,
- total des dépenses : .....357 310 \$,
- total des autres activités financières : ..... 0 \$,
- total des quotes-parts : .....319 050 \$.

Adopté

#### 9.2.5 Adoption de l'acte de répartition des quotes-parts

**CM-2008-11-5426**

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement d'adopter l'acte de répartition des quotes-parts pour l'exercice financier 2009 selon les modalités suivantes :

- ⇒ répartition sur la base de la population
  - Tourisme-Amiante .....265 000 \$;
- ⇒ répartition sur la base du nombre de votes
  - Gestion des finances ..... 159 863 \$;
- ⇒ répartition à parts égales
  - Législation ..... 168 395 \$;
  - Programme de subvention .....26 753 \$;
- ⇒ répartition sur la base de la richesse foncière uniformisée
  - Sécurité incendie .....43 461 \$;
  - Hygiène du milieu (PGMR) .....0 \$;
  - Urbanisme / Supra-local .....194 567 \$;
  - CLD (SDERT) .....259 112 \$;
- ⇒ répartition sur les coûts réels (Partie 2)
  - Évaluation foncière ..... 319 050 \$.

Adopté

#### 9.2.6 Taux d'intérêt pour l'exercice financier 2009

**CM-2008-11-5427**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de fixer à 12% le taux d'intérêt sur les arriérés pour l'exercice financier 2009.

Adopté

### **9.3 Droits municipaux aux exploitants de carrières et sablières**

La MRC est présentement en phase de conception des formulaires de déclaration des exploitants, en collaboration avec l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ). Les municipalités locales ont commencé à transmettre à la MRC le nom de leur fonctionnaire mandaté pour la vérification et un rappel sera effectué par la MRC. Un plan de communication est en cours d'élaboration.

#### **9.4 Changement de nom de la MRC**

Le changement de nom a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions et il est entré en vigueur le jour de sa publication à la Gazette officielle du Québec, soit le samedi 15 novembre dernier.

Au niveau de la conception de la nouvelle signature graphique ou logo de la MRC, le plus bas soumissionnaire conforme (Pro-Design) a été avisé et le deuxième plus bas soumissionnaire (Late Night Studio) a accepté de réviser sa soumission au même prix que le premier pour effectuer les travaux demandés. Les membres du Comité administratif ont rencontré les représentants des deux firmes le lundi 17 novembre dernier pour échanger sur le sujet. Les premières esquisses sont attendues pour le vendredi 19 décembre prochain. Un suivi sera effectué lors du Conseil des maires de janvier 2009.

#### **9.5 Projet d'offre de service en immigration en Chaudière-Appalaches**

Le dossier de la régionalisation de l'immigration est toujours en traitement au niveau de la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches. Une rencontre devait initialement avoir lieu en soirée du 11 novembre mais elle a été reportée à la suite du déclenchement des élections provinciales. Ce dossier fera l'objet d'un suivi en début d'année 2009.

#### **9.6 Table régionale sur le transport des personnes en Chaudière-Appalaches**

Le directeur général présente un résumé de la rencontre sur ce sujet tenue le 4 novembre dernier, à l'initiative de la direction régionale du ministère des Transports (MTS), et à laquelle il a participé. Le MTQ devrait saisir la Table des préfets de Chaudière-Appalaches de ce sujet. Ce dossier fera l'objet d'un suivi en début d'année 2009.

#### **9.7 Télévision communautaire de la région de L'Amiante (TVCRA)**

Le directeur général dépose la demande de partenariat pour la production de l'émission « Doublement fiers », au montant de 4 000 \$. Une discussion s'en suit.

Après analyse du dossier, le Conseil des maires convient de ne pas donner suite à cette demande.

#### **9.8 Règlement relatif à la rémunération des élus**

Le directeur général dépose un projet révisé du règlement numéro 111 relatif à la rémunération des élus. Le conseil convient d'enclencher le processus en vue d'une adoption en janvier 2009.

#### **9.9 Règlement relatif concernant la fixation de la date et de l'heure des séances du Conseil des maires**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 110, relatif à la fixation de la date et de

l'heure des séances ordinaires du Conseil des maires, et ayant pour effet d'abroger toutes les dispositions réglementaires à cet effet actuellement en vigueur à la MRC.

Adopté

#### **9.10 Fixation de la date et de l'heure des séances du Conseil des maires**

**CM-2008-11-5429**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de fixer à 19 h 30 l'heure de début des séances ordinaires du Conseil des maires qui auront lieu, en 2009, les mercredis soirs suivants, à savoir :

- |                  |                   |
|------------------|-------------------|
| ➤ le 14 janvier, | ➤ le 10 juin,     |
| ➤ le 11 février, | ➤ le 19 août,     |
| ➤ le 11 mars,    | ➤ le 9 septembre, |
| ➤ le 15 avril,   | ➤ le 14 octobre,  |
| ➤ le 13 mai,     | ➤ le 25 novembre. |

Adopté

#### **9.11 Fermeture du bureau de la MRC pendant la période des Fêtes**

Le directeur général informe les membres du Conseil à l'effet que les bureaux de la MRC seront fermés du jeudi 25 décembre 2008 au dimanche 4 janvier 2009 inclusivement.

#### **9.12 Assemblée des MRC – 3 et 4 décembre 2008**

**CM-2008-11-5430**

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement d'autoriser la préfet, le directeur général de même que deux (2) autres membres du Conseil à participer à l'assemblée des MRC des 3 et 4 décembre 2008, à Québec, à défrayer leurs coûts d'inscription et à leur rembourser leurs frais de déplacement selon la politique en vigueur à la MRC.

Adopté

#### **9.13 Évaluation foncière**

Le directeur présente le résultat de l'ouverture des soumissions déposées à l'intérieur des délais prescrits dans le cadre du processus d'appel d'offres n° 2008-11-002 intitulé « *Évaluation foncière : gérance des services professionnels et système informatique* ». Il fait également rapport de la recommandation du Comité de sélection dûment formé par le Conseil pour analyser les soumissions reçues dans le cadre de ce processus d'appel d'offres publiques soumis à la procédure d'évaluation des offres par un système de pondération.

L'appel d'offres comprenait trois (3) volets soit le « *Volet - A : Contrat de gérance des services professionnels en évaluation foncière* », le « *Volet - B : Contrat pour la fourniture d'un système informatique en matière d'évaluation foncière* » et le « *Volet - C : Contrat conjoint de gérance des services professionnels en évaluation foncière et pour la fourniture d'un système informatique en matière d'évaluation foncière* ». Un total de cinq (5) soumissions ont été déposées dans les délais prescrits, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	VOLET		
	A - Gérance	B - Informatique	C - Offre globale
Coop. informatique Bellechasse		✓	
Évimbec Ltée	✓		✓
PG Govern Québec inc.		✓	
SMI Informatique		✓	

Le comité de sélection recommande unanimement au Conseil des maires d'octroyer deux (2) contrats distincts, soit un contrat au soumissionnaire conforme respectif du « *Volet - A* » et du « *Volet - B* ». Il s'agit de l'option conforme la moins coûteuse pour la MRC.

#### GÉRANCE DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

**CM-2008-11-5431**

Considérant que la MRC a demandé des soumissions en matière de gérance des services professionnels en évaluation foncière par le biais d'un processus d'appel d'offres publiques soumis à la procédure d'évaluation des offres par un système de pondération;

Considérant que, pour le « *Volet - A : Contrat de gérance des services professionnels en évaluation foncière* », une seule firme a déposé une soumission dans les délais prescrits, soit la firme Évimbec Ltée et qu'elle est en tout point conforme au devis préparé par la MRC;

Considérant que les membres du Comité de sélection recommandent unanimement au Conseil des maires d'octroyer le contrat au seul soumissionnaire pour le « *Volet - A* »;

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'octroyer le contrat de gérance des services professionnels en évaluation foncière à la firme Évimbec Ltée, le tout conformément aux modalités du devis n°2008-11-002, soit notamment pour une période de cinq (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2013, pour un montant forfaitaire total de 242 681,26 \$, toutes taxes de vente incluses, le tout tel qu'il appert au bordereau de soumission déposé par la firme Évimbec Ltée.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat à intervenir avec la firme Évimbec Ltée.

Adopté

#### SYSTÈME INFORMATIQUE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

**CM-2008-11-5432**

Considérant que la MRC a demandé des soumissions en matière de gérance des services professionnels en évaluation foncière par le biais d'un processus d'appel d'offres publiques soumis à la procédure d'évaluation des offres par un système de pondération;

Considérant que, pour le « *Volet - B : Contrat pour la fourniture d'un système informatique en matière d'évaluation foncière* », trois (3) firmes ont déposé une soumission dans les délais prescrits, soit les firmes

Coopérative Informatique Bellechasse (CIB), PG Govern Québec Inc. et SMI Informatique;

Considérant que les trois (3) soumissions déposées sont en tout point conformes au devis préparé par la MRC;

Considérant que les membres du Comité de sélection recommandent unanimement au Conseil des maires d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage pour le « *Volet - B* », soit la firme SMI Informatique;

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'octroyer le contrat de fourniture d'un système informatique en matière d'évaluation foncière à la firme SMI Informatique, le tout conformément aux modalités du devis n°2008-11-002, soit notamment pour une période de cinq (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2013, pour un montant forfaitaire total de 58 261,56 \$, toutes taxes de vente incluses, le tout tel qu'il appert au bordereau de soumission déposé par la firme SMI Informatique.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat à intervenir avec la firme SMI Informatique.

Adopté

## **10 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **10.1 Certificats de conformité**

#### **10.1.1 Ville de Thetford Mines – Règlement n°276**

**CM-2008-11-5433**

Il est proposé par M. Gilbert Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 276 de la Ville de Thetford Mines, amendant le plan d'urbanisme n° 147, afin de modifier le plan d'affectation des sols dans le secteur des rues Beauchamp, Jalbert Est, Caouette Ouest et Ainsley et de créer une nouvelle zone d'aménagement prioritaire (ZAP) à même la zone d'aménagement de réserve (ZAR) et l'aire d'affectation RA, d'une superficie d'environ 8,5 hectares sur une bande de 100 mètres.

Adopté

#### **10.1.2 Ville de Thetford Mines – Règlement n°277**

**CM-2008-11-5434**

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 277 de la Ville de Thetford Mines, amendant le plan d'urbanisme n° 147, afin d'agrandir l'aire d'affectation RC en incluant une partie du terrain de golf et de curling de Thetford Mines.

Adopté

10.1.3 Ville de Thetford Mines – Règlement n°278

**CM-2008-11-5435**

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 278 de la Ville de Thetford Mines amendant le règlement n° 227 sur le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) afin d'ajouter la zone 2923 R dans ce plan.

Adopté

10.1.4 Ville de Thetford Mines – Règlement n°279

**CM-2008-11-5436**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 279 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement sur les PIIA n° 212, afin de retirer la zone 1009 R des zones assujetties, modifier et ajouter des critères d'évaluation en regard de l'acier émaillé et des activités nuisibles au voisinage.

Adopté

10.1.5 Ville de Thetford Mines – Règlement n°280

**CM-2008-11-5437**

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 280 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage n° 148, afin de modifier la grille des spécifications principalement dans le secteur des rues Beauchamp, Jalbert Est, Caouette Ouest, Ainsley et Notre-Dame Est, ainsi que les plans de ces secteurs.

Adopté

10.1.6 Ville de Thetford Mines – Règlement n°281

**CM-2008-11-5438**

Il est proposé par M. Gérald Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 281 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage n° 148, afin de modifier la grille des spécifications dans le secteur du terrain de golf, de l'ancien club des Élans, de l'édifice P.A. Caouette, ainsi que pour modifier la bande de protection du site d'enfouissement.

Adopté

10.1.7 Ville de Disraeli – Règlement n°513

**CM-2008-11-5439**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 513 de la Ville de Disraeli, amendant le règlement de zonage n° 456, afin d'agrandir le secteur de zone CA 1 et d'insérer une marge latérale pour les garages et abris d'autos temporaires.

Adopté

10.1.8 Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine – Règlement n°526-2008

CM-2008-11-5440

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 526-2008 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, amendant le règlement de zonage n° 37 6, afin de modifier les usages autorisés dans la zone industrielle IA en ajoutant les usages autorisés suivants : Commerces et services légers (c1), Commerces et services modérés (c2).

Adopté

10.2 Règlement n°106 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CM-2008-11-5441

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 106, modifiant diverses dispositions du schéma d'aménagement révisé numéro 75, afin de modifier la carte du périmètre d'urbanisation de l'agglomération de recensement faisant partie intégrante du schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches, en remplaçant une partie de l'aire d'affectation minière par l'agrandissement du territoire déjà occupé du périmètre d'urbanisation dans la ville de Thetford Mines.

Adopté

10.3 Règlement n°108 relatif à l'abattage d'arbres en forêt privée

CM-2008-11-5442

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 108 et intitulé « *Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 86 et ayant pour but d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée* ».

Adopté

10.4 Révision du schéma d'aménagement

Le directeur dépose un document présentant l'avancement des travaux de révision du schéma d'aménagement.

10.5 Délégation de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton

Le 6 novembre 2008, la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a fait parvenir à la MRC sa résolution 2008-11-239 afin de déléguer à la MRC la tenue de l'assemblée publique de consultation pour un projet d'élevage porcin sur le lot 8c partie, rang 14, cadastre du canton de Leeds, propriété de 9183-7526 Canada inc. Cette demande fait suite au dépôt, par le demandeur, d'un permis pour construire une fosse à lisier et pour transformer une installation d'élevage porcin, ayant comme résultat une augmentation de la production annuelle de phosphore de 7308 kilogrammes de P2O5, par rapport aux droits d'exploitation, d'un lieu d'élevage porcin portant celle-ci à 30227 kg de P2O5 par année.

La commission créée pour la tenue de l'assemblée publique avait été formée en août 2008, par le biais de la résolution CM-2008-08-5327, en vertu d'une demande antérieure de la municipalité. Conformément à l'article 165.4.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC a

entrepris le processus de la consultation publique. Il y aurait donc lieu d'adopter une nouvelle résolution pour remettre à jour la commission.

#### DÉLÉGATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

**CM-2008-11-5443**

Considérant qu'en vertu de sa résolution numéro 2008-11-239, la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton avise la MRC à l'effet qu'elle se prévaut des dispositions des articles 165.4.11 et 165.4.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour lui déléguer la compétence de tenir la consultation publique d'un projet d'élevage porcin sur le lot 8C-P, rang XIV, cadastre de Leeds;

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de désigner la préfet de la MRC, Mme Hélène Faucher, la mairesse de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, Mme Nicole Bourque, et le maire de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus pour former la commission chargée de tenir la consultation publique.

Il est également résolu d'entériner la tenue de l'assemblée publique le mardi 2 décembre 2008, à compter de 19 h 30, à la salle municipale de Saint-Pierre-de-Broughton, au 29 rue de la Fabrique, Saint-Pierre-de-Broughton.

Adopté

## **11 RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC**

### **11.1 Plan de développement économique régional 2008-2018**

Le colloque régional a eu lieu le mercredi 19 novembre dernier, au Club de golf d'Adstock. Les 19 municipalités de MRC étaient représentées et plus de 120 personnes ont participé à cet événement. Le rapport du colloque sera déposé au Conseil en début 2009.

## **12 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **12.1 Récupération des plastiques agricoles**

Le directeur général résume sommairement les discussions qui ont eu lieu lors de la rencontre tenue le 21 octobre dernier avec les représentants des Fédérations de la Beauce, de l'Estrie et de Lotbinière-Mégantic. Il dépose copie des documents fournis par les représentants de l'UPA.

### **12.2 Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches**

Le CRECA sollicite l'appui de la MRC dans ses démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le but de modifier le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) afin de rendre impossible l'importation de matières organiques provenant de l'extérieur du Québec.

## DEMANDE DE MODIFICATION DU REIMR

**CM-2008-11-5444**

Attendu que le nouveau Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), édicté par le gouvernement le 11 mai 2005, est entré en vigueur le 19 janvier 2006;

Attendu que ce règlement « permet de mettre en oeuvre plusieurs actions prévues dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (1998-2008) », et que l'un des objectifs de ce règlement consiste « à s'assurer que les activités d'élimination des matières résiduelles s'exercent dans le respect de la sécurité des personnes et la protection de l'environnement ». (réf. MDDEP, 2007);

Attendu que les installations de compostage ne sont plus incluses dans les installations d'élimination énumérées au REIMR;

Attendu que cette omission permet l'importation de matières fertilisantes en provenance de l'extérieur du Québec;

Attendu que le document identifiant les principaux effets du nouveau REIMR et sa mise en oeuvre aurait dû indiquer clairement la nouvelle autorisation d'importer des matières fertilisantes en provenance de l'extérieur du Québec alors que l'on maintient la restriction pour l'enfouissement;

Attendu que la valorisation des matières organiques exige un contrôle important des « intrants » afin de s'assurer du respect de la sécurité des personnes et la protection de l'environnement;

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement de demander au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs d'amender le REIMR de façon à rendre impossible l'importation, en provenance de l'extérieur du Québec, des matières organiques, en ajoutant les installations de compostage à la liste des installations prévues dans les sections 2 à 6 du Chap. II du Règlement.

Adopté

## **13 ENVIRONNEMENT**

### **13.1 Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)**

#### **13.1.1 Autorisation de signature**

**CM-2008-11-5445**

Attendu que la MRC a reçu confirmation de son admissibilité au Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA);

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Alain Gravel, à signer le protocole d'entente soumis par la direction régionale du ministère des Affaires municipales et des Régions.

Adopté

### 13.1.2 Ressources humaines

#### CHARGÉ DE PROJET

**CM-2008-11-5446**

Attendu que la MRC a reçu confirmation de son admissibilité au Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA);

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Alain Gravel, à conclure une entente avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour le partage des services de leur biologiste, madame Andréanne Désy, à raison de 4 jours par semaine, pour la période du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2008 au vendredi 18 décembre 2009, soit une période de 55 semaines. Mme Désy agira à titre de chargée de projet pour la livraison du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert sur le territoire de la MRC, pour un montant maximal de 49 500 \$.

Adopté

#### AIDE TECHNIQUE

**CM-2008-11-5447**

Attendu que la MRC a reçu confirmation de son admissibilité au Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA);

Il est proposé par M. Gilbert Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Alain Gravel, à conclure une entente avec la municipalité d'Adstock pour le partage des services de leur inspectrice en bâtiment et environnement, madame Renée Vachon, à raison de 4 jours par semaine, pour la période du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2008 au vendredi 18 avril 2009, soit une période de 20 semaines. Mme Vachon agira à titre d'aide technique pour la livraison du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert sur le territoire de la MRC, pour un montant maximal de 18 000 \$.

Adopté

### 13.1.3 Ententes à intervenir

**CM-2008-11-5448**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 27 juin 2008 l'entrée en vigueur du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA), ci-après appelé «programme», dont la gestion relève du ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE le programme a pour objet d'aider les MRC et les villes hors MRC admissibles à se doter d'une planification dans l'application de mesures correctrices à l'endroit d'installations septiques déficientes et susceptibles de constituer une source importante de prolifération d'algues bleu-vert;

ATTENDU QUE la MRC est admissible au programme du fait qu'un ou plusieurs plan (s) d'eau font partie de la liste des plans d'eau ciblés par le programme;

ATTENDU QU'aux fins du programme, la MRC doit procéder à l'inventaire des installations individuelles d'évacuation et de traitement des eaux usées et à un relevé sanitaire dans le but de déterminer les actions à prendre pour corriger les installations déficientes qui constituent une source de prolifération d'algues bleu-vert;

ATTENDU QUE l'examen de la conformité des installations individuelles de traitement des eaux usées au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, Q-2, r. 8) relève de la compétence des municipalités locales en vertu de l'article 88 de ce règlement;

ATTENDU QUE pour bénéficier de l'aide financière accordée dans le cadre du programme, la MRC doit convenir avec les municipalités concernées de son territoire d'une entente afin de se faire confier cette responsabilité;

ATTENDU QUE la MRC a reçu confirmation de son admissibilité au Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 569 du Code municipal du Québec et de l'article 468 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions a proposé un modèle d'entente à intervenir avec les municipalités concernées;

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Alain Gravel, à signer les ententes requises avec les municipalités concernées afin de permettre à la MRC de procéder aux études financées par le programme PAPA en vue d'élaborer un plan correcteur. Seule la partie du territoire municipal, située sur une distance de 300 mètres de la limite des hautes eaux d'un lac et sur une distance de 100 mètres de la limite des hautes eaux d'un cours d'eau admissible au programme, étant visée par l'entente.

Adopté

### **13.2 Projets de caractérisation des eaux souterraines**

Le directeur général informe les membres du Conseil relativement au nouveau programme provincial annoncé le 12 septembre dernier en ce qui concerne la connaissance des eaux souterraines et les projets devant être déposés d'ici le 15 janvier 2009. Les bassins versants des rivières Saint-François et Bécancour pourraient faire l'objet d'une telle étude, à l'initiative de leur comité de bassin versant respectif.

À cet effet, la MRC a également été invitée à une rencontre d'information pour le projet de la rivière Bécancour qui aura lieu le vendredi 5 décembre prochain, à compter de 9 heures, à Plessisville. Le directeur général devrait y assister.

La MRC est en pourparlers avec la Conférence des élus de Chaudière-Appalaches et la Commission sur les ressources naturelles afin d'organiser une rencontre d'information pour les 4 bassins versants qui touchent la MRC. Une discussion s'en suit.

Les membres du Conseil statuent unanimement que le monde municipal n'a pas à assumer de coûts directs ou indirects pour la réalisation de tels projets.

### **13.3 Déclaration des prélèvements d'eau**

Le directeur général présente sommairement le projet de règlement provincial portant sur la déclaration obligatoire des prélèvements d'eau de plus de 75 000 litres par jour qui est présentement à l'étude. Ce sujet fera l'objet de suivis en cours d'année 2009.

## **14 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **14.1 Internet haute vitesse – Comité MRC**

Le directeur général dépose le compte rendu de la rencontre du Comité de travail de la MRC du jeudi 23 octobre, en soirée. La MRC effectuera au cours des prochains mois les analyses préliminaires requises afin d'informer les municipalités du mode de déploiement privilégié, à savoir sur une base régionale ou locale, d'ici mai 2009.

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) a mis une enveloppe budgétaire à la disposition des MRC de son territoire pour appuyer des projets d'Internet haute vitesse dans le cadre du Fonds de développement régional. Une somme de 21 625,50 \$ est disponible pour notre MRC.

#### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**CM-2008-11-5449**

Considérant que la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ), dans le cadre de son « *Fonds de développement régional – Volet Autres activités à incidence régionale* », a réservé des disponibilités financières pour appuyer les MRC désireuses de développer des projets d'Internet haute vitesse sur leur territoire;

Considérant qu'une part importante de la population de la MRC des Appalaches n'a actuellement pas accès au service d'Internet haute vitesse;

Considérant que l'accès à un service d'Internet haute vitesse a été considéré comme une problématique majeure à résoudre lors de la Journée de la ruralité du printemps 2008, qui a réuni les représentants des 18 municipalités de la MRC admissible à la Politique nationale de la ruralité;

Considérant que le service d'Internet haute vitesse constitue maintenant un élément majeur dans le développement économique des communautés;

Considérant que le Conseil des maires de la MRC a institué un comité de travail sur le déploiement du service d'Internet haute vitesse sur l'ensemble de son territoire;

Considérant qu'il s'agit d'un projet structurant majeur et vital pour nos communautés et notre population;

Considérant que la première étape à réaliser consiste à l'analyse de notre territoire et à l'établissement de scénarios optimaux de desserte en fonction des technologies actuellement disponibles;

Considérant que la MRC est consciente des coûts élevés associés au déploiement éventuel du service Internet haute vitesse sur son territoire et qu'il existe plusieurs autres sources de financement qui seront disponibles lors des étapes ultérieures (programmes d'aide provincial et fédéral, Pacte rural, etc.);

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de déposer une demande d'aide financière auprès de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, dans le cadre de son « *Fonds de développement régional – Volet Autres activités à incidence régionale* », d'un montant de 21 625,50 \$, et qui servira de mise de fonds initiale pour assurer le déploiement du service d'Internet haute vitesse sur l'ensemble des nombreuses et vastes parties de son territoire actuellement non desservies.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général, M. Alain Gravel, à signer tous les documents requis à cette fin.

Adopté

#### **14.2 Internet haute vitesse – Tournée d'information de la FQM**

Le directeur général fait le résumé de cette activité qui a lieu le jeudi 20 novembre dernier, à Lévis. Une copie des documents qui y ont été déposés sera acheminée aux membres du Comité de travail.

#### **14.3 Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional**

Le directeur général présente un résumé du rapport intérimaire que lui a transmis le Centre d'expertise en transport intermodal (CETI) pour la desserte « *Thetford Mines – Québec* ». Les travaux procèdent selon les échéanciers fixés, avec une excellente collaboration du propriétaire d'autobus A-1. Un rapport final préliminaire devrait être déposé à la MRC vers le 19 décembre prochain, pour un suivi au Conseil des maires du 14 janvier 2009.

#### **14.4 Comité Loisirs**

Le directeur général résume la rencontre du Comité de travail de la MRC tenue le 30 octobre dernier.

#### **14.5 Société de développement économique de la région de Thetford**

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'entériner la nomination des administrateurs au conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford

désignés par les représentants de leur table sectorielle respective, à savoir :

- ⇒ M. Jean-Yves Desjardins, directeur des Services de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et des services aux entreprises de la Commission scolaire des Appalaches, pour la Table sectorielle Éducation;
- ⇒ Mme Gisèle Martineau, pour la Table sectorielle Groupe de femmes;
- ⇒ M. Benoît Dumas, de l'UPA Thetford, pour la Table sectorielle Agriculture & Forêt;
- ⇒ M. Germain Dodier, pour la Table sectorielle Santé & Services sociaux;
- ⇒ M. Pascal Binet, président de Tourisme-Amiante, pour la Table sectorielle Tourisme;
- ⇒ Mme Mélanie Chainey, pour la Table sectorielle Jeunesse.

Adopté

## **15 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **15.1 Proposition de formation appliquée en sécurité civile**

À l'initiative de la municipalité de Beaulac-Garthby, la MRC validera l'intérêt des autres municipalités relativement à la proposition de formation appliquée en sécurité civile en collaboration avec le CÉGEP de Drummondville.

### **15.2 Sûreté du Québec**

La MRC validera l'intérêt des municipalités relativement à la formation pour les élus sur le sujet des Comités de sécurité publique dispensée par l'Union des municipalités du Québec. Cette formation pourrait être offerte en cours d'année 2009.

## **16 PACTE RURAL 2007-2014**

### **16.1 Modifications au programme**

**CM-2008-11-5451**

Considérant que le ministre des Affaires municipales et des Régions a annoncé la bonification des enveloppes dédiées aux MRC dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

Considérant qu'en vertu de cette annonce, la MRC recevra un montant additionnel total de 632 696,64 \$ pour les six (6) dernières années du Pacte rural 2007-2014, soit :

- ⇒ pour l'année 2008-2009, une augmentation de 42 894,69 \$,
- ⇒ pour l'année 2009-2010, une augmentation de 117 960,39 \$,
- ⇒ pour l'année 2010-2011, une augmentation de 117 960,39 \$,

- ⇒ pour l'année 2011-2012, une augmentation de 117 960,39 \$,
- ⇒ pour l'année 2012-2013, une augmentation de 117 960,39 \$,
- ⇒ pour l'année 2013-2014, une augmentation de 117 960,39 \$.

Considérant que le ministère des Affaires municipales et des Régions a soumis à la MRC un projet d'addenda pour entériner ces modifications;

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser la préfet, Madame Hélène Faucher, à signer le projet d'addenda soumis par le ministère des Affaires municipales et des Régions confirmant les augmentations budgétaires consenties à la MRC pour les années 2008-2009 à 2013-2014 inclusivement.

Adopté

## **16.2 Approbation de projets déposés**

### MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS – PANNEAUX D'IDENTIFICATION

**CM-2008-11-5452**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Kinnear's Mills en vue de la fabrication et de l'installation de quatre (4) panneaux d'identification, pour un montant de 23 040 \$;

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'accepter le projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 23 040 \$.

Adopté

### MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS – TOUR DE COMMUNICATION

**CM-2008-11-5453**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Kinnear's Mills en vue de l'installation d'une tour pour le service d'Internet haute vitesse, pour un montant de 2 560 \$;

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 2 560 \$.

Adopté

## **17 DEMANDE D'APPUI**

Aucune demande n'a été inscrite à l'ordre du jour.

**18 VARIA**

**18.1 Campagne électorale provinciale**

Le directeur général informe le Conseil à l'effet que le Directeur général des élections du Québec a loué la salle du Conseil des maires pour le vote par anticipation, les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre prochains.

**18.2 Thetford Mines – Hockeyville 2009**

**CM-2008-11-5454**

Considérant que la Ville de Thetford Mines est en lice pour être désignée à titre de Hockeyville 2009;

Considérant l'ampleur des réalisations de la communauté thetfordoise en matière de hockey au fil des années et l'envergure de la tradition hockey au sein de sa population;

Considérant que le Conseil des maires de la MRC des Appalaches reconnaît l'importance historique du hockey, notre sport national, comme élément moteur du développement sociocommunautaire de notre région;

Il est proposé par Mme Pauline Poirier et résolu unanimement d'appuyer la candidature de la Ville de Thetford Mines à titre d'Hockeyville 2009.

Adopté

**19 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 14 janvier 2009.

**20 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-2008-11-5455**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 40.

Adopté

---

**HÉLÈNE FAUCHER  
PRÉFET**

---

**ALAIN GRAVEL  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**